TC1445-9

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/2423
17 août 1989

LA SOUS-COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME POURSUIT L'EXAMEN DES GRAVES VIOLATIONS DE PAR LE MONDE

A sa plénière du jeudi après-midi, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour, ainsi intitulé: "Question de la violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants".

Agissant en application de la Résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'Homme, la Sous-Commission est saisie de situations de violations sérieuses des droits de l'homme, documentées par des notes du Secrétaire général ou/et de rapports de rapporteurs ou représentants spéciaux. Cette procédure publique se double d'une procédure confidentielle (selon la résolution 1503 de l'ECOSOC) au moment de l'examen du point 8 (dénonciations et communications couvrant un plus large spectre de violations des libertés et droits fondamentaux de l'homme).

Au titre du point 6, nombre d'organisations non gouvernementales sont intervenues pour dénoncer des situations anciennes ou nouvelles, non officiellement ou formellement documentées par des instances des Nations-Unies.

Aperçu du débat sur le point 6

M. Niall Mac DERMOT (Commission internationale de juristes, au nom de nombre d'organisations non gouvernementales citées) déclare que la Sous-Commission dispose maintenant de suffisamment de témoignages et de preuves attestant des violations massives des droits de l'homme en Chine, au cours notamment des événements survenus à Beijïng dans la nuit du 3 au 4 juin 1989. La troupe chinoise a fait preuve d'une particulière cruauté contre des manifestants opposant une résistance pacifique. Des procès et des exécutions sommaires ont marqué ensuite une féroce campagne de répression qui s'est déployée à l'encontre des étudiants. L'orateur appelle la Sous-Commission à se saisir du cas de la Chine.

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

M. Abjorn EIDE (expert de la Norvège) fait valoir qu'il y a quelques décennies en arrière l'on avait principalement pointé un doigt accusateur sur l'Europe pour ses violations massives des droits de l'homme et ses atrocités (Hitler, Mussolini, Staline, Salazar, Franco, etc.). De nos jours, le palmarès reviendrait sans doute au régime de l'apartheid pour la gravité de ses actes en Afrique australe. En Chine, les récents événements de la place Tien-An-Men ont révélé au monde des violations massives des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie. Ainsi a été brutalement stoppée une évolution caractérisée par l'ouverture et la progression vers un Etat de droit.

Mme Carolyn TAWANGYAWNA (Conseil des points cardinaux) évoque le sort des Indiens Hopis pour dénoncer la politique de discrimination raciale des Etats-Unis à l'encontre des populations autochtones. L'une des pratiques officielles consistait à enlever les enfants à leurs parents et à leurs traditions pour leur imposer une éducation visant à les "occidentaliser" et à les "catéchiser". Le peuple Hopi fait appel à l'aide de la Sous-Commission pour protéger sa race, sa terre, son mode de vie et ses valeurs culturelles et spirituelles. Un problème analogue se pose au Japon sur l'île d'Hokkaïdo pour le peuple Ainu menacé dans son mode d'existence par la construction d'un barrage.

M. Hussein RAIANI (Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) attire l'attention sur un nouveau projet de loi soumis à la Knesset, le Parlement israélien, au motif de la lutte anti-terroriste mais qui vise en réalité à élargir les moyens répressifs à l'encontre des institutions socio-éducatives et sanitaires des Palestiniens dans les territoires occupés. L'orateur soulève le cas de l'Erythrée, pays annexé par l'Ethiopie et où se déroule la plus ancienne guerre africaine de libération nationale. Le peuple éthiopien pâtit lui-même du régime oppressif au pouvoir. La Chine et la Turquie sont invitées à cesser les persécutions et les violations contre respectivement les Tibétains et les Kurdes.

M. Jan-Erik FORSBERG (Société anti-esclavagiste) relate, à partir de témoignages directs, des exemples de la répression brutale menée par l'armée indonésienne au Timor oriental contre surtout des membres du FRETILIN. Le Timor oriental reste toujours un pays envahi et sous occupation militaire indonésienne.

M. Gianfranco ROSSI (Association internationale pour la défense de la liberté religieuse) affirme que l'Albanie reste encore le seul pays au monde à interdire formellement toute activité et toute organisation religieuses. S'il faut saluer le document officiel montrant la volonté du gouvernement albanais d'entamer un dialogue avec les organes des Nations-Unies, la communauté internationale doit néanmoins continuer d'exercer une pression morale sur les autorités de ce pays, et la Sous-Commission se doit d'y apporter sa précieuse contribution.

.../...

L'autre cas sur lequel l'Association doit cette année encore revenir est celui de l'Arabie saoudite, où l'islam seul a droit de cité. L'Histoire nous rapporte pourtant que lorsque fut rédigée la Constitution de la cité-Etat de Médine, le Prophète a reconnu aux juifs et aux chrétiens la liberté de pratiquer leur religion. La situation lamentable qui règne en Arabie saoudite dure depuis trop longtemps. La Sous-Commission voudra bien considérer sérieusement ce cas et adopter la résolution qui s'impose.

Mme Katy FUNDUNKIAN (Minority Rights Group) dénonce la politique israélienne à l'encontre des bédouins nomades du Neguev. Cette minorité de 90 000 âmes souffre d'une double discrimination: du fait du statut non égalitaire qui est le sien et à cause de l'expropriation par l'Etat israélien de la terre et des ressources hydriques tribales. Il est temps d'assurer l'égalité des minorités arabes au sein d'Israël.

M. Henry BANDIER (Association internationale des éducateurs pour la paix du monde) affirme qu'un climat de paix et de jouissance des droits de l'homme est absolument nécessaire à l'oeuvre d'éducation populaire et au processus d'un développement national permettant l'épanouissement des individus. L'orateur passe en revue nombre de situations de violations découlant des régimes de dictature et de totalitarisme. Il dénonce en particulier le sort qui est fait au peuple cubain par un système éducatif d'endoctrinement.

M. Mary Concepción BAUTISTA (expert des Philippines) manifeste son admiration pour Mme Palley pour sa faculté d'autoflagellation face aux échecs de la Sous-Commission. Elle se dit prête à appuyer une résolution de condamnation à caractère nominal et global. La Sous-Commission ne peut se contenter de se cantonner dans l'examen des seules situations qui sont officiellement ou formellement documentées. Elle dispose de suffisamment de témoignages et de preuves pour se saisir d'autres situations comme celles qui ont été évoquées à propos des massacres de la place Tien-An-Men et des exécutions sommaires qui les ont suivi.

Droit de réponse

La Chine réfute la thèse selon laquelle quitter la salle lors d'une intervention constituerait une marque d'irrespect à l'endroit de la Sous-Commission. Or, une organisation non gouvernementale, par l'intermédiaire d'un "criminel recherché", calomnie le gouvernement chinois, n'est-ce pas là un manque de respect envers un pays et son représentant? La même attitude de retrait serait observée en cas de récidive et de calomnie à l'encontre de la Chine. L'orateur réfute en tout état de cause les chiffres avancés à propos des événements évoqués.

Le Japon déclare garantir le respect des droits et intérêts du peuple Ainu par les autorités locales et nationales. La construction du barrage incriminé a pris en considération ces données.

.../...

Cuba déclare réfuter complétement, sur le fond et la forme, les assertions d'une organisation non gouvernementale à propos du système éducatif à Cuba.

M. Louis JOINET (expert de la France) se dit en désaccord avec la thèse de l'observateur de la Chine, selon laquelle la loi interne prévaudrait au plan international. Si tel était le cas, les instances de l'ONU n'auraient pu écouter Arafat et ne pourraient espérer accueillir Mandela.

* ***** *